

COMMUNE  
de HOUDAIN



**ATTESTATION DE NON CONTESTATION TACITE A LA CONFORMITE DES TRAVAUX**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier
Dossier délivré le 11/07/2017	N° PC 062 457 17 00005
Par : SCI VALLET Représentée par Monsieur VALLET GUILLAUME	
Demeurant à : 116 RUE JEAN JAURES 62150 HOUDAIN	
Pour : Changement de destination pour l'extension du cabinet médical (Agrandissement d la salle d'attente	
Sur un terrain sis à : 116 RUE JEAN JAURES 62150 HOUDAIN	
Cadastré : AP 168, AP 169	

2025.336

Le Maire,

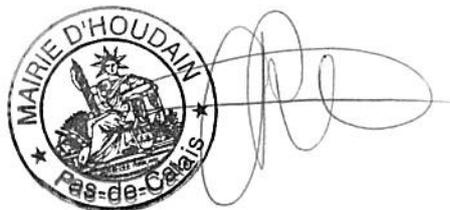
Considérant que la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) a été reçue en mairie de HOUDAIN, le 12/03/2025 pour des travaux achevés le 30/09/2021 et porte sur l'autorisation d'urbanisme reprise en référence,

CERTIFIE que la conformité des travaux qui ont fait l'objet de l'autorisation d'urbanisme dont les références sont rappelées dans le cadre ci-dessus, n'a pas été contestée dans le délai légal prévu à l'article R.462-6 du Code de l'Urbanisme.

Cette attestation est délivrée en application des articles R462-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Fait à HOUDAIN, le 26 juin 2025

Le Maire,  
Isabelle RUCKEBUSCH



**Délais et voies de recours contre la présente lettre :** le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Affaire suivie par : Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane